


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 24 Procurations : 4 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 10 avril 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Corine CORDELIER à Carine PAILLAS, Laurent VALLET à Alain PACE, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Joëlle PEYRONNE à Jennifer DURAND.</p> <p><b>ABSENTE</b> : Eva FLORES</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Dominique ALM</p>	
<p><b>N° 4216</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS</b></p> <div data-bbox="135 1232 518 1523" style="border: 1px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-10deg);"> <p>REÇU LE : 22 AVR. 2014 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et de la famille, relatif au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le nombre des membres du Conseil d'administration du centre d'action sociale est fixé par le Conseil municipal ; Monsieur le Maire précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Vu le Code de l'action sociale et des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de fixer à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.</li> <li>• <b>Précise</b> que le Directeur Général des services, le Comptable public compétent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Muret.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>2 2 AVR. 2014</b></p> <p>Affiché le : <b>2 4 AVR. 2014</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 avril 2014</p> <div data-bbox="821 1747 1204 1982" style="text-align: center;"> <p><b>Le Maire</b> <b>Alain PACE</b></p>  </div>